

Règlement de la Chantelloise 2019

Manifestation sportive ouverte à tous, le dimanche 30 juin 2019 par l'association **Chantelle Sports Nature**.

Il s'agit d'une randonnée balisée et **non une compétition chronométrée**.

L'allure et libre, **le code de la route se doit d'être respecté**.

Les mineurs devront être accompagnés par un adulte et fournir une autorisation parentale.

Matériel

Le port du casque en VTT, est obligatoire pour tous.

Une fiche de pointage sera remise à tout participant, ainsi que des N° de téléphone de l'organisation.

Assurances

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de Groupama

Chaque participant devra s'assurer que sa Responsabilité Civile le couvre pour ce genre d'activité.

Chaque participant reste responsable de sa forme physique et participe à la randonnée sous sa propre responsabilité.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de défaillance due à son état de santé, son matériel ainsi qu'en cas de vol.

La participation à la randonnée se fait sous l'entière responsabilité des participants, avec renonciation à toutes poursuites envers l'organisation en cas de dommages ou séquelles durant la randonnée et après celle-ci.